

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-sept février deux mil dix-sept.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions FDI pour aménagements du stade, mare de la République et travaux Rue des Perches
- Demande de subvention DRAC pour le tableau « La Nativité de la Vierge »
- Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel - BARBOT Claire – MIRETTI Josiane – SCHLICH Daniel – LE JOSSEC Cyril - HUILIO Virginie – DHERMANT Anne-Marie - BEHEREC Philippe – HEBERT Benoît

Absents ayant donné procuration :

BOEGLIN Isabelle à QUENTIN Virginie

LABOUE Jean à SCHLICH Daniel

DUVAL René à ANSEAUME Marie-Thérèse

Absents :

GATEAU Christophe – CAMPION Alexandra

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION FDI AMENAGEMENTS DU STADE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagements et mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des vestiaires et de la création d'une place de stationnement handicapés.

Pour un montant de 157 251 € HT, soit un total de 188 701 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES

TRAVAUX

	H.T
Coût prévisionnel mise en accessibilité des vestiaires:	157 251 Euros
Coût prévisionnel terrain sportif engazonné :	30 975 Euros H.T.
Coût prévisionnel du local de réunion et cuisine :	80 297 Euros H.T
	45 979 Euros H.T

Montant de la subvention sollicitée : 30 000 Euros

FINANCEMENT

DETR (20% de 30 975 €)	6 195 €
FDI (30 % de 100 000 €)	30 000 €
FSIL (30 % de 30 975 €)	9 292 €
Emprunt et/ou autofinancement	111 764 €
	<hr/>
	157 271 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux : Juin 2017

DEMANDE DE SUBVENTION FDI MARE RUE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'une mare de rétention des eaux pluviales, Rue de la République,

Pour un montant de 24 494 € HT, soit un total de 29 393 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES

TRAVAUX

H.T
24 494 Euros

Montant de la subvention sollicitée : 7 348 Euros

FINANCEMENT

FDI (30%)	7 348 €
Emprunt et/ou autofinancement	17 146 €
	<hr/>
	24 494 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

DEMANDE DE SUBVENTION FDI RUE DES PERCHES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la Rue des Perches, permettant de mieux gérer le flux de circulation automobile, de créer du stationnement et de prévoir une circulation piétonne.

Pour un montant de 120 507 € HT, soit un total de 144 610 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	H.T
<u>TRAVAUX</u>	120 507 Euros

Montant de la subvention sollicitée : 30 000 Euros

FINANCEMENT

FDI (30 % de 100 000 €)	30 000 €
Emprunt et/ou autofinancement	90 507 €
	<hr/>
	120 507 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017.
La demande de subvention pour les enfouissements sera faite directement par le SIEPRO

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC POUR LE TABLEAU « NATIVITE DE LA VIERGE »

Madame le Maire rappelle que deux œuvres de l'église « en danger » nécessitaient d'être restaurées rapidement.
En 2015, a été faite la restauration du tableau l'élévation de la vierge.
Il est proposé pour 2017, d'effectuer la restauration du tableau « La Nativité de la Vierge ».

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût des travaux (suivant devis) :	15.877,00 Euros HT, soit 19.052,20 TTC
Subvention Etat – DRAC 40%	6.350,80 Euros HT
Subvention Conseil Départemental (50% du solde coût des travaux – subv.DRAC)	4.763,10 Euros HT
Autofinancement Commune	4.763,10 Euros HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la restauration de ce tableau,
- sollicite l'Etat pour l'accord de subvention
- sollicite le Conseil Général pour l'accord de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2017
Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2017

INCORPORATION D'UN BIEN DANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi N°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

VU l'article 713 du Code Civil,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1, -2 et -3,

VU l'enquête diligentée par la Commune d'ABONDANT relative à la propriété du bien sis à ABONDANT, Impasse des Marchés,

CONSIDERANT que l'arrêté relatif au bien sis Impasse des Marchés à ABONDANT, bien présumé vacant et sans maître a été affiché en mairie le 5 Avril 2016,

CONSIDERANT que l'arrêté relatif au bien sis Impasse des Marchés à ABONDANT, bien présumé vacant et sans maître a été notifié à la dernière adresse du dernier propriétaire connu le 25 Mars 2016, avec un retour du courrier non distribué – mention « destinataire inconnu à l'adresse »,

CONSIDERANT que, depuis six mois, aucun propriétaire présumé ne s'est fait connaître,

VU l'attestation rédigée par Maître BOURDON-CERUBINI Sophie, Notaire,

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,

DECIDE, à l'unanimité, l'incorporation dans le domaine privé de la Commune du bien sis Impasse des Marchés à ABONDANT cadastré E N°513 et E N°514 pour une superficie de 1108 M2,

DIT que la délibération sera, en plus des mesures de publicité de droit commun, affichée sur site, transmise au représentant de l'État dans le département mais aussi aux services du cadastre et des Hypothèques.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y référant.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'un Terrain Multisports, Rue de la Demoiselle.

Pour un montant de 77.068 HT (travaux)

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la réserve parlementaire pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES

		H.T
- TRAVAUX	Terrain multisports Agorespace	47.000 Euros
- TRAVAUX	Plateforme terrain multisports	30.068 Euros
	TOTAL	77.068 Euros

FINANCEMENT

- FDAIC 30%	23.120 Euros	
- RESERVE PARLEMENTAIRE	10.000 Euros	
- Emprunt et/ou autofinancement	43.948 Euros	
	TOTAL	77.068 Euros

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux : Juin 2017

AUTORISATION DE MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTRE DU BUDGET

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 912.999 Euros,

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 228.249 €, soit 25 % de 912.999 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Achat de matériel informatique

- ordinateur pour direction école élémentaire : 1084 € (art. 2183)

Concessions et droits similaires

- Licence antivirus portable mairie 96 € (art. 2051)

Achat de matériel

- Aspirateur 169 € (article 2188)
- Vitrine 192 € (article 2188)
- Cafetière 54 € (article 2188)
- Appareil photos 110 € (article 2188)

TOTAL = 1705 € (inférieur au plafond autorisé de 228.249 € - 22.518 € déjà autorisé par délibération du conseil municipal du 3 Janvier 2017)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie Quentin :

- Rappel : balade thermographique mardi 28 février, rendez-vous 18h30 en mairie, balade suivie d'une conférence.
- Fibre optique : fin 2017 à Abondant. Si l'habitation est raccordée actuellement en aérien, la fibre le sera aussi et selon l'état des poteaux existants, de nouveaux pourront être installés. Pour l'instant, seul SFR va proposer des offres commerciales.
- Permanence pour les élections présidentielles : constitution de la liste des conseillers assurant les bureaux de vote des 23 avril et 7 mai 2017 pour les élections présidentielles.
- Eclairage de l'église :

Le clocher et les vitraux de l'église sont éclairés tous les jours, quelques heures, le matin et le soir .

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil pour le maintien de l'éclairage toute l'année.

Vote : OUI

Remarque : M. Coënon demande pourquoi l'école est restée éclairée la nuit, ne pourrait-on pas éteindre pendant les vacances ?
Réponse de Mme Anseume : le centre de loisirs a fonctionné pendant les vacances de Février tous les jours de 7h à 19h, il faisait nuit le matin et le soir ; une horloge sera prochainement posée pour l'allumage des luminaires de l'école élémentaire.

Intervention de Marie-Lise Altur :

Annonce le remplacement du tableau d'affichage de l'église dont la vitre a été cassée et l'achat d'une poubelle cendrier pour la salle polyvalente.

Intervention de Muriel Claise :

- a) Demande s'il y a des remarques des Abondantais concernant l'extinction des luminaires la nuit et s'il a été constaté davantage de cambriolages.
 - b) Signale à nouveau que le champ de son voisin est à l'abandon et qu'il y a des dépôts sauvages.
- Réponse de V.Quentin : pas de remarque ou réclamation en ce qui l'éclairage de la commune.
Conseille à Mme Claise de contacter le propriétaire.

Intervention de Guy Coënon :

- a) Les travaux pour le terrain multisports débuteront la deuxième quinzaine de mars et deux jeunes de la commune y participeront.
- b) Transmet les remerciements du club de foot pour l'autorisation d'utiliser le terrain de tennis pour les entraînements, assure que les joueurs n'utiliseront pas de chaussures à crampons et s'entraîneront avec des ballons en mousse.

Intervention d'Etienne Herbeaux :

- a) Suite au froid des trous en formation sont à reboucher.
- b) Signale que la vanne de la Vallée de la Roussette se trouve dans le fossé et peut poser problème.
- c) Réunion du syndicat de fossés, le mardi 28 février

Intervention de Philippe Béherc :

Signale que l'entrée et les abords du lotissement de l'Echalier sont détériorés par le va et vient de poids lourds amenant des matériaux pour les nouvelles constructions.
Réponse de Mme Le Maire : le signaler à M.Duval.

Intervention de Josiane Miretti :

Compte-rendu de la commission transports du 31 janvier : Mme La Sénatrice C. Deseyne préconise la mobilité active (marche à pied, vélo, rollers....) les bienfaits pour la santé, moins de véhicules donc moins de CO₂, donc bon pour la planète.
Aménagement des transports à Dreux avec la construction du Pôle gare. Présentation du budget 2017, modification de circuits pour le transport scolaire sur le secteur Berchères sur Vesgre.
Un questionnaire parviendra dans les mairies de l'AGGLO du Pays de Dreux pour faire l'état des lieux concernant les pistes cyclables, les voies vertes..... et déterminer les besoins pour les différentes communes de l'AGGLO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure vingt-cinq minutes.

Le Maire

